

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL
Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance. Annonces... 25 c la li gn Réclames... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 8
MM. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

ABONNEMENTS
LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance.
LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHE
Trois mois... 5 fr.
Six mois... 9 fr.
Un an... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Été.

tableau 2.	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte	Poste mixte	
Cahors. — Départ.	5h10	12h25	5h40	Monsempron-Libos. — Départ.	8h44	5h19	PARIS. — Départ.	7h45	9h40	Monsempron-Libos. — Arrivée.	7h49	3h3	7h34	Monsempron-Libos. — Départ.	7h30	9h30
Mercuès.	5 28	12 47	5 55	AGEN. — Arrivée.	9 59	6 44	BORDEAUX. —	6 50	10 30	PERIGUEUX. —	4 05	5 46	41 6	Fumel.	7 37	9 37
Parnac.	5 43	1 7	6 7	Monsempron-Libos. — Départ.	7h49	3h3	PERIGUEUX. — Arrivée.	8 36	1 45	BORDEAUX. —	3 28	10 18	Soturac Touzac.	7 50	9 49	
Luzach.	5 53	1 20	6 16	PERIGUEUX. —	4 05	5 46	Monsempron-Libos. — Arrivée.	5h50	2h	Duravel.	8 2	9 57	Duravel.	8 2	9 57	
Castelfranc.	6 10	1 43	6 37	BORDEAUX. —	9 34	10 18	AGEN. — Départ.	7 15	2	Éry-l'Évêque.	8 11	10 6	Éry-l'Évêque.	8 11	10 6	
Puy-l'Évêque.	6 24	2 »	6 49	RODEZ. —	9 34	10 18	Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 15	2	Cas'el'franc.	8 30	10 20	Cas'el'franc.	8 30	10 20	
Soturac.	6 36	2 14	6 58	AURILLAC. —	9 42	10 18	AGEN. — Départ.	7 15	2	Luzach.	8 44	10 32	Luzach.	8 44	10 32	
Duravel.	6 47	2 27	7 7	VIERZON. —	7 45	12 42	Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 15	2	Parnac.	8 55	10 41	Parnac.	8 55	10 41	
Soturac Touzac.	6 47	2 27	7 7	PARIS. — Arrivée.	12 39	4 39	AGEN. — Départ.	7 15	2	Mercuès.	9 7	10 52	Mercuès.	9 7	10 52	
Fumel.	7 1	2 44	7 19				Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 15	2	Cahors. — Arrivée.	9 25	11 8	Cahors. — Arrivée.	9 25	11 8	
Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 7	2 51	7 26													

Cahors, le 30 Octobre 1873

Nous recevons de M. Pagès Dupont, député du Lot, la lettre suivante :
Versailles, 28 octobre 1873.

Monsieur le Directeur du Journal du Lot.

Interrogé par plusieurs électeurs du département sur la situation actuelle et sur la conduite à tenir dans la prochaine session de l'Assemblée nationale, je vous prie de vouloir bien publier la réponse que j'ai l'honneur de leur adresser.

Pendant longtemps j'ai soutenu de mes votes le gouvernement de M. Thiers. Je ne puis pas le regretter parce qu'il était plus qu'inévitable de prévoir que M. Thiers, nommé chef du pouvoir exécutif par une majorité évidemment monarchique, oublierait le mandat que l'Assemblée nationale lui avait confié, et renierait les opinions de sa vie entière.

Les tendances surannées de M. Thiers dans les questions commerciales et financières commencent à m'ouvrir les yeux sur l'abîme où il nous menait. Quand je vis, en effet, la gauche se déjouer pour lui plaire, en adoptant des lois protectionnistes qu'elle avait d'abord repoussées, je compris qu'il y avait là une entente néfaste, et que M. Thiers sacrifiait la Monarchie constitutionnelle à ceux qui, pour fonder la République, sacrifiaient à ses fausses doctrines le Libre-Echange, c'est-à-dire la prospérité même de la Nation.

C'est donc avec une conscience pleinement édifiée, que j'ai contribué, le 24 mai, à la chute d'un homme que son illustration n'empêchait pas de se mettre en révolte contre lui-même, et qui pouvant remplir la plus haute mission pour le bien de tous, avait préféré, suivant une expression fort juste, le premier rang au premier rôle.

Depuis ce grand événement du 24 mai, qui a porté au pouvoir un nom glorieux, un soldat héroïque, par dessus tout un honnête homme, il s'est passé un autre événement plus grand encore.

La révolution française, semblable en cela à beaucoup d'autres révolutions dans l'histoire de tous les temps, avait commencé par la division au sein de la Famille Royale. Au bout de quatre-vingts ans, cette séparation fatale a cessé par une sorte d'inspiration éclose dans l'amertume de nos douleurs. L'union a été refaite entre des princes, dont on peut dire que les ancêtres étaient les Rois des Rois de la terre.

Aujourd'hui, l'opinion publique, d'une extrémité du pays à l'autre, pose la question de la

forme définitive du gouvernement. Elle semble même ordonner que l'Assemblée nationale choisisse entre la Monarchie et la République.

Mon vote est acquis à la Monarchie. Mais comme l'a fort bien dit mon collègue M. de Castellane, à nos voisins du Cantal : « La Monarchie sera constitutionnelle et nationale, ou elle ne sera pas. » La Monarchie constitutionnelle, c'est à mes yeux, le Gouvernement du pays par le pays, avec un chef du Pouvoir exécutif héréditaire, appuyé sur la Nation en même temps que la Nation s'appuie sur lui ; consacrant le suffrage universel et tous les principes de liberté, sans autre limite que la paix publique ; défenseur et gardien de l'égalité qui n'est pas seulement une conquête de 1789, mais la fille même de l'Évangile. Quant à la Monarchie nationale, c'est la Monarchie avec le drapeau tricolore, qui, à tort ou à raison, mais manifestement pour le Peuple et pour l'Armée, est l'emblème des droits publics. Tout autre drapeau que le drapeau tricolore, aussi glorieux, aussi sacré dans le malheur que dans la victoire, créerait immédiatement un malentendu entre la France et le Roi, et il est impossible de ne pas reconnaître que M. le comte de Chambord a donné sur ce point, les satisfactions compatibles avec son honneur.

Parmi nos compatriotes du Lot, il en est qui aimeraient mieux l'Empire. Assurément, je n'éprouve qu'une répulsion profonde pour les diffamateurs qui, poursuivant d'une haine aveugle le régime tombé, méconnaissent les services matériels, si incontestables, que Napoléon III a rendus aux classes agricoles. Mais, il ne dépend pas de moi, il ne dépend de personne de changer les termes du dilemme actuel né de la force des choses, c'est-à-dire des événements accomplis et de la composition même de l'Assemblée nationale.

Je n'admets pas que les électeurs du Lot attendent de moi un vote en faveur de la République. Au lendemain du 4 septembre, un gouvernement de fait s'étant installé, la République a été tentée et le gouvernement de fait a voulu devenir un gouvernement de droit en convoquant une assemblée constituante. Le mois n'était pas écoulé, que la tentative aboutissait une fois de plus à une dictature audacieuse, qui annulait l'appel adressé au pays, et engageait ainsi, sans consulter la France, une guerre insensée qui devait finir, après des flots de sang et d'immenses sacrifices d'argent entièrement inutiles, par la perte de l'Alsace et de la Lorraine, et par une indemnité de cinq milliards à payer au vainqueur.

En fallait-il davantage pour prouver que la plupart des républicains français rendent impra-

ticable l'établissement de la République parmi nous, alors même que, cette forme de gouvernement aurait pour d'autres nations les plus sérieux avantages ?

Je suis de ceux qui pensent que les formes gouvernementales doivent moins préoccuper que la direction même de la politique, c'est-à-dire le personnel des partis, leur probité, leur intelligence, leur respect de la liberté d'autrui, leur connaissance des questions économiques, leur fidélité aux engagements. Est-ce que depuis trois ans, à ces divers points de vue, l'expérience n'a pas été complète ? La République n'a-t-elle pas versé chaque jour et de plus en plus dans le radicalisme et la démagogie ?

Où donc serait la stabilité ? Avec les tendances de notre caractère national si vif et si impressionnable, au milieu des compétitions déréglées pour la direction du Pouvoir exécutif, comment pourrait-on avoir une politique suivie à l'égard de l'étranger ? Comment pourrait-on engager ces affaires à long terme qui, parties de haut et venant aboutir aux transactions de chaque jour jusques dans le moindre village, ont besoin de plusieurs années de repos assuré, pour être non-seulement entreprises mais menées à bonne fin ?

Les vrais républicains en France, ne sont pas ces esprits confiants qui examinent théoriquement les questions gouvernementales, pour arriver tout simplement à croire que la République serait une excellente institution, si les hommes étaient parfaits, c'est-à-dire si les hommes n'étaient pas des hommes. Ils forment une imperceptible minorité, et je les respecte en déplorant leurs erreurs. Les vrais républicains sont les soldats des bandes enrégimentées de la Commune, molécules d'une épée dont la pointe est sur le cœur de la France et la poignée entre les mains de la Prusse.

Mais, me dira-t-on, si par hasard, contre toute probabilité, la Monarchie ne sortait pas du scrutin qui s'ouvrira au sein de l'Assemblée nationale, que feriez-vous ?

Afin de ne laisser aucune ambiguïté entre les électeurs et moi, voici ma réponse :

Je m'inclinerais devant la volonté de l'Assemblée nationale ; mais je ne me joindrais jamais aux véritables vainqueurs du jour, les radicaux, dont le triomphe serait salué certainement par un ébranlement effroyable ? Je prêcherais l'union de tous les conservateurs, sur le terrain de la défense sociale. Je lutterais ardemment, incessamment, pour la défense de ces principes nécessaires, battus en brèche chaque jour : la propriété, la famille, la religion, la liberté et la dignité du citoyen, le choix des

maîtres pour l'enseignement, l'indépendance des magistrats, la moralisation du suffrage universel par l'âge et le domicile, etc., etc. Je ne cesserais de dire que les conservateurs seront les maîtres, le jour où ils le voudront. Et, dans ce but, écartant les vaines querelles, je voudrais que l'Assemblée nationale réformât notre organisation administrative et politique dans le plus bref délai. Elle aurait pour cette œuvre le concours des irrésolus, des indifférents et des timides qui n'auraient pas eu l'énergie de rétablir la royauté, et la majorité ne serait pas douteuse, pour reprendre vigoureusement l'œuvre de purification du 24 mai, etc.

Après comme avant la solution de la crise présente, je vois le devoir et le salut dans la ligue patriotique des hommes d'ordre. Malheur à ceux qui, aujourd'hui ou demain, fermeraient les yeux au danger ! Mais grâce à Dieu et au patriotisme de mes collègues, si la Monarchie est proclamée, elle sera la réconciliation de la France avec elle-même. La Monarchie a fait la France ; la Révolution a défait la France ; la Monarchie veut et peut refaire la France par le dévouement et l'abnégation des honnêtes gens. En lui donnant mon suffrage, je considérerai mon vote comme la vraie résultante des sentiments et des aspirations de nos excellentes populations du Lot, qui cherchent dans l'ordre, dans la sécurité, dans la prospérité publique, la récompense légitime des rudes labeurs du champ et de l'atelier.

A. PAGÈS DUPONT,
Député du Lot,

Correspondances

DU JOURNAL DU LOT
Versailles, 28 octobre.

Pour quiconque observe avec quelque attention notre vie parlementaire, il est impossible de n'être pas frappé de ses fluctuations presque quotidiennes : tantôt la Monarchie gagne du terrain, tantôt elle en perd ; tantôt la République est en hausse, tantôt elle est en baisse.

C'est ainsi que la journée de mercredi (réunions de la droite) a été bonne pour la Monarchie ; que celle de jeudi (réunion du centre gauche) a été profitable à la République ; que celle de vendredi a été meilleure encore pour la République ; que celles de samedi et de dimanche ont été indifférentes pour l'un et pour l'autre des deux partis ; qu'enfin la journée d'hier lundi a été bonne pour la Monarchie.

A défaut de nouvelles précises et de faits nouveaux qui, actuellement, font défaut, le rôle d'un correspondant est d'exposer ces changements et d'en indiquer les causes, quand cela est possible.

Deux causes ont déterminé le mouvement qui s'est produit hier : c'est d'abord la violence de langage de certains journaux qui, n'obéissant pas au mot d'ordre de modération, de sagesse et de prudence qui leur a été donné dans l'intérêt même de la cause qu'ils veulent servir, semblent devoir justifier par l'ardeur de leurs polémiques les prédictions que font aux partisans de la République conservatrice les partisans de la Monarchie ; ceux-ci ne cessent pas, en effet, de déclarer aux républicains honnêtes, qu'il n'y a plus actuellement de choix qu'entre l'ordre et l'anarchie, et que si la République conservatrice venait à sortir triomphante du scrutin de novembre, elle serait, dès le lendemain de sa victoire, débordée par les extrêmes.

La seconde cause est la certitude où l'on est aujourd'hui que les versions tendant à amoindrir ou à contredire les déclarations de M. Chesnelong sont inexactes.

Un journal avait annoncé tenir d'un témoin des entrevues de Salzbourg, que le comte de Chambord n'avait pas fait les déclarations communiquées ici aux réunions de la droite. Cette nouvelle avait fait naître certaines hésitations. Les indécis étaient fortifiés dans leurs doutes. Qui croire ? De M. Chesnelong qui affirme, ou du journal qui affirme également et dont les dires étaient corroborés dans une certaine mesure par les articles de feuilles qui ont passé jusqu'ici pour refléter la pensée intime du prétendant ?

L'on sait aujourd'hui que les assertions du journal en question ne méritaient pas plus de créance que la lettre de M. Aclouque également publiée par lui, et que les deux documents étaient apocryphes.

Est-ce une manœuvre de parti émanant, à l'insu du journal en question, soit d'un prince d'une race déchue, soit même d'une puissance ennemie ? Tous ces bruits que je vous signale comme caractérisant le trouble actuel des esprits, circulent ici ; les commentaires vont leur train, on ne recule pas devant les suppositions les plus hasardeuses.

Pour prévenir de nouveaux bruits et de nouvelles indécisions, le parti monarchique a résolu d'y couper court par une déclaration royale qui ne permette plus aucun doute sur les intentions du prétendant dans ce but.

Une lettre de M. le comte de Chambord est annoncée dans ce but : le fait n'est plus douteux — elle paraîtra — Quelqu'un est-il allé à Frohsdorff la solliciter ? Je ne sais. Il est inexact, dans tous les cas, que, soit M. d'Audiffret-Pasquier, soit un des princes de la famille d'Orléans, soit allé à Frohsdorff.

Reste la question d'opportunité. Quel est le meilleur moment pour cette publication ? L'avis qui semble dominer est que le comte de Chambord doit attendre le dernier moment, afin que l'on puisse profiter immédiatement de l'effet que la lettre est appelée à produire, et afin de ne pas laisser aux journaux le temps de la discuter, et d'en amoindrir ainsi l'impression et la portée. D'autres, mais en plus petit nombre, pensent qu'il convient au contraire, de la publier immédiatement pour lever toutes les incertitudes et rallier plus facilement les indécis.

Parmi les rumeurs qui circulent, je dois signaler, sans y attacher cependant plus d'importance qu'il ne convient, celle qui tendrait à faire croire que le comte de Chambord, vu son peu d'amour du pouvoir, vu les craintes assez vives et assez notoires qu'il inspire à la personne la plus proche de lui, ne tarderait pas à abdiquer en faveur du comte de Paris, autant dans un but d'apaisement et de conciliation générale qu'en vue de sa tranquillité personnelle. On va jusqu'à dire que des paroles assez précises, prononcées par M. le comte de Chambord, autorisent ces espérances.

Quoiqu'il en soit, le parti monarchique reste actuellement dans le calme. Aucune grande réunion n'est annoncée. Tout se borne à quelques réunions ayant un caractère privé ou sans ordre du jour fixé.

Quelques députés, car bon nombre sont repartis pour leurs départements, échantent leurs impressions de la journée, récapitulent les chances de leur cause et avisent au moyen d'en susciter de nouvelles.

La commission des Neuf se réunit fréquemment aussi dans le même but. Hier elle a tenu séance chez le général Charginier.

On pensait que le comte de Chambord allait venir s'installer plus près de notre frontière, à Genève ; mais jusqu'ici il n'a pas donné suite à ce projet.

Plusieurs députés ayant exprimé le désir d'aller saluer le comte de Chambord, celui-ci leur aurait fait répondre qu'il ne pouvait les recevoir, voulant ainsi éviter d'avoir à donner des explications qui, diversement entendues ou interprétées par les uns ou par les autres, pourraient enlever à sa pensée ou à ses intentions l'unité et la précision que leur ont données les déclarations de M. Chesnelong et que doit confirmer une lettre de lui.

Dans une lettre qui a été écrite à cet égard à un député, au nom du comte de Chambord, il est dit que le prétendant n'a aucune déclaration nouvelle à faire aux députés, après celles qu'il a faites à M. Chesnelong et que celui-ci a transmises à ses collègues.

Le doute n'est donc plus permis sur la valeur des déclarations de M. Chesnelong ; elles sont entièrement conformes à ce qu'a dit M. le comte de Cham-

bord ; elles le sont d'autant plus que M. Chesnelong, craignant des infidélités de mémoire, a pris soin d'écrire, après chacun de ses entretiens avec le comte de Chambord, ce qu'il avait entendu.

La gauche, dans sa réunion d'hier, à Paris, a désapprouvé l'envoi des députations chargées de venir ici plaider la cause de la République auprès du maréchal de Mac-Mahon. Cette décision n'était pas encore connue que trois députations arrivaient dans ce but à la présidence : une de la ville de Beaune, une autre de la municipalité de Périgueux et une troisième de Loir-et-Cher.

Il est adressé chaque jour à la présidence un assez grand nombre de pétitions engageant le maréchal à se déclarer, les uns pour la monarchie, les autres pour la république.

On connaît les déclarations du maréchal. On voit qu'il ne peut pas actuellement s'engager dans la lutte des partis et qu'il entend rester en dehors d'eux. Cette attitude qu'il a prise ne peut donc permettre au maréchal de recevoir les sollicitations des uns et des autres.

On a fait valoir ces raisons hier aux trois députations de Beaune, de Périgueux et de Loir-et-Cher, et en conséquence, elles n'ont pas été reçues par le maréchal de Mac-Mahon.

L'une d'elles ayant dit qu'elle ne pouvait répondre de l'ordre si la monarchie venait à être proclamée, il lui a été répondu que le gouvernement n'avait aucune crainte à cet égard et qu'il garantissait le maintien de la paix publique.

M. Lachat, adjoint de Nantes est attendu aujourd'hui. Il paraît qu'il vient moins pour une cause politique que pour rendre compte d'une légère manifestation tumultueuse qui a eu lieu dernièrement à Nantes, manifestation d'ailleurs sans importance.

La distribution en France de la *Nouvelle Presse Libre*, de Vienne, a été interdite à cause d'un article injurieux pour le maréchal de Mac-Mahon.

Revue des Journaux

Journal de Paris.

Nos adversaires emploient tous les moyens pour battre en brèche la monarchie.

Ils s'efforcent en ce moment de persuader au public que M. Lucien Brun et M. Chesnelong n'ont pas été les interprètes fidèles de la pensée de M. le comte de Chambord.

C'est là une manœuvre extrêmement dangereuse, et qu'il importe de déjouer immédiatement.

Nous ne voulons et ne pouvons faire qu'une Monarchie entourée de garantie constitutionnelles.

Nous ne voulons et ne pouvons faire qu'une Monarchie qui ne repousse pas le drapeau tricolore.

Les garanties constitutionnelles sont la condition du concours de l'Assemblée.

Le maintien du drapeau tricolore, sauf modifications de détail à régler entre le Roi et l'Assemblée nationale, est une satisfaction bien due à l'héroïsme et à la loyauté de l'armée.

Or, M. Lucien Brun et M. Chesnelong ont rapporté de Salzbourg un programme qui donne satisfaction sur ces deux points.

S'ils avaient outrepassé leur mandat, ils auraient été déjà désavoués.

Voilà notre première raison de croire à l'exactitude absolue des déclarations de MM. Lucien Brun et Chesnelong.

Nous avons, pour y croire, une seconde raison encore meilleure que la première :

Personne, même parmi les adversaires de M. le comte de Chambord, n'a jamais contesté son sincère et ardent amour pour son pays.

Or, M. le comte de Chambord ne peut pas mettre en doute aujourd'hui que le salut du pays par la Monarchie, est impossible en dehors du programme de Salzbourg.

Donc il ne répudiera pas ce programme.

La situation, par conséquent, est bien nette.

Il s'agit de faire la Monarchie sur les bases qui ont été rapportées de Salzbourg par M. Lucien Brun et M. Chesnelong ;

Ou bien il faut livrer le pays à une coalition composée d'impérialistes déterminés, de radicaux non moins déterminés, et d'anciens monarchistes devenus républicains conservateurs. Or, il est clair que cette coalition ne pourra donner à la France aucune espèce de gouvernement.

Voilà le dilemme dans lequel nous nous trouvons placés.

A l'Assemblée et à l'opinion publique de choisir.

Gazette de France.

Depuis trois ans, lorsque les royalistes parlaient du rétablissement nécessaire de la monarchie, on leur répondait aussitôt : Laquelle ? Et pour démontrer l'impossibilité d'une restauration monarchique, M. Thiers ne connaissait pas de meilleur argument que cette parole qu'il accompagnait toujours d'un sourire de satisfaction épanouie : « Monarchistes, vous êtes divisés. »

Aujourd'hui, l'unité est refaite dans la maison royale de France et l'accord est complet parmi les royalistes : ils ne forment plus qu'un seul et même parti qui triomphera au jour de la lutte, parce qu'il est homogène et résolu.

Aujourd'hui, tout le monde sait quelle est la monarchie que nous présentons au pays. C'est la monarchie nationale, héréditaire et constitutionnelle.

La monarchie nationale, c'est-à-dire la royauté rétablie dans la race glorieuse de ces princes, dont l'histoire s'est constamment confondue avec l'histoire de la France elle-même, qui furent les artisans de sa puissance et de sa grandeur, et qui, au lendemain de ses revers, sont toujours devenus les instruments de sa délivrance et de son salut.

La monarchie héréditaire, c'est-à-dire le roi avec ses héritiers, assurant ainsi tout à la fois la paix du présent et la sécurité de l'avenir.

La monarchie constitutionnelle, c'est-à-dire tout un ensemble de principes, de garanties et d'institutions qui doivent former notre droit public et dont l'énumération ne peut laisser de place à aucune incertitude, à aucune défiance : L'égalité de tous les citoyens devant la loi ;

Leur admissibilité à tous les emplois civils et militaires ;

Les libertés civiles et religieuses ;

L'égalité protection actuellement accordée aux différents cultes ;

Le vote annuel de l'impôt par les représentants du pays ;

La liberté de la presse sous les réserves nécessaires à l'ordre public ;

L'exercice collectif de la puissance législative par le roi et deux Chambres ;

L'attribution du pouvoir exécutif au roi et l'inviolabilité de sa personne ;

La responsabilité des ministres ;

L'organisation du suffrage universel.

Voilà la monarchie que nous présentons à la France, et chaque article de ce programme est emprunté, nous l'affirmons, au texte même de la résolution qui sera soumise à la sanction de l'Assemblée nationale.

Les journaux républicains accusent les royalistes de conspirer. Plaisante conspiration, en vérité, qui se poursuit chaque jour en plein soleil et dont les chefs proclament si haut le but et les moyens.

Donc, la monarchie que nous voulons est connue. A notre tour, nous tenons à connaître la république que nos adversaires prétendent nous donner. La question se pose aujourd'hui d'une façon trop impérieuse pour qu'il soit possible de l'éluider. Voter contre la monarchie, c'est voter pour la république. A tous ceux dont le vote nous apporte la république, nous demandons : laquelle ?

Patrie.

Les journaux républicains ont annoncé, avec une certaine pompe, que M. Paul Bouchard, maire de Beaune, suivi de son adjoint et de deux conseillers, était « arrivé de son pays », c'est leur expression même, pour voir M. le président de la République, qu'ils priaient de les recevoir et de les entendre. Notons, en passant, que M. Paul Bouchard est ce personnage passablement bizarre, pour ne pas dire plus, qui jadis s'est vanté si fort d'avoir été reçu, « quoique érotté », par M. Thiers, alors président de la République.

Après avoir annoncé pompeusement, comme nous venons de le lire, l'arrivée à Paris de ces bonshabitants de Beaune, les mêmes journaux républicains annonçaient, avec un certain dépit, que la demande d'audience n'avait pas été accueillie par M. le maréchal de Mac-Mahon. Voici cependant que les conseillers étant partis, ne portant rien, comme le quatrième officier de Marlborough, on nous annonce l'arrivée de M. Lechat, grand industriel et adjoint faisant fonctions de maire à Nantes depuis la maladie de M. Waldeck-Rousseau. M. Lechat vient aussi pour demander à M. le président de la République une audience où il se propose de « l'entretenir de l'état des esprits. » Si fin matois que soit M. Lechat,

nous doutons fort qu'il réussisse mieux que M. Paul Bouchard. Le président ne lui accordera sans doute pas plus d'audience qu'il n'en a accordé à M. Tolain et aux citoyens de Beaune.

Que prouvent ces refus ?

Prouvent-ils, comme le laissent entendre les journaux radicaux, que le maréchal Mac-Mahon fait pencher la balance du côté des partis monarchistes et que c'est pour cela qu'il refuse de recevoir certains délégués, d'ailleurs sans mandat, des partis républicains ? Nullement. Ces refus prouvent seulement que le maréchal, délégué de l'Assemblée, ne se considère pas comme ayant le droit d'intervenir, surtout pendant l'absence de la Chambre, dans la lutte des partis.

INFORMATIONS

Perpignan, 24 octobre.

Le *Drapeau français* publie les nouvelles suivantes, sous ce titre : *Dernières dépêches* :

« La ville importante de Cuenca, capitale de la province de ce nom, vient de tomber au pouvoir du brigadier carliste Santes. »

« Il a trouvé dans les caisses publiques, en dehors de la contribution de guerre, 76,000 duros. »

« Quatre-vingts chevaux ont été également pris par les volontaires royaux, ainsi qu'une grande quantité d'armes et de munitions. »

« Tristany a remporté aussi une éclatante victoire dans la province de Tarragone. »

« Nombre considérable de blessés et morts républicains. »

Barcelone, 22 octobre.

Les cabecillas Cercos et Cendros sont morts des blessures reçues dans le combat de Prades.

280 hommes du bataillon de chasseurs de Barcelone se sont ralliés à Vimbozi (province de Tarragone).

Tristany est repassé dans la province de Lérida.

Madrid, 27 octobre.

Une grande bataille paraît imminente entre les troupes carlistes et les républicaines, devant Estella.

On lit dans *Paris-Journal* :

« On journal anglais, *The Hour*, dit qu'il y aurait une manœuvre prussienne derrière la note de la *Liberté* dont *Paris-Journal* a reçu copie. »

« On prétend, dans le même ordre d'idées, qu'un fonctionnaire du ministère des finances de Prusse a dit, lors du paiement du dernier terme de l'indemnité de guerre : « Cet argent ne sortira pas tout entier de France ; nous tenons absolument à ce que la royauté ne soit pas rétablie dans ce pays. »

« L'argent, ne l'oublions pas, est aussi une arme dangereuse, dont nos vainqueurs savent se servir aussi bien que du canon Krupp. »

PROCÈS BAZAINE

Audience du 27 octobre.

La séance est reprise à midi 45.

M. Caffanel, chef d'escadron d'état-major, fut envoyé par le maréchal Canrobert au maréchal Bazaine pour signaler à ce dernier les résultats de la bataille de Saint-Privat et le mouvement rétrograde de nos troupes qui s'en suivit.

M. Mojon, chef d'escadron d'état-major, déposa sur la fin de la journée du 18 août.

Le témoin Granger du Rouet, colonel d'état-major, déposa à propos des faits qui se sont passés le 6 août.

M. le général de Montaudon. Je fus prévenu le 5 août au soir : j'étais dans la soirée à Sarreguemines. Nous devions être attaqués d'après nos renseignements. La ligne du télégraphe fut occupée ainsi que le chemin de fer. Je télégraphiai à mon chef tout ce qui s'était passé. Les uhlans furent repoussés. J'ignorais l'existence d'un général, je le croyais toujours à Sarrebruck. Je reçus un télégramme de Metz, vers 3 heures ou 2 heures 40. Mon chef d'état-major reçut le télégramme vers 3 heures.

A 3 heures 1/2, je reçus ce télégramme. Je traversai Sarreguemines vers 5 heures. Nous primes

nos positions et nous avions ordre de les appuyer sur Moulins. Je vis alors un officier qui me disait d'accourir vite où se trouvait le général Frossard. Il était nuit close; vers 8 heures 1/2 j'arrivai; il ne se tirait pas un coup de fusil. Je me mis à la disposition du général Frossard. Je fus laissé seul. J'appris la retraite sur Sarreguemines. Je voulais rejoindre le général Frossard entre Bouxwiller et Püttelange. Je reçus un ordre du maréchal Bazaine; je crus devoir marcher à la rencontre du général Frossard. Je vis que je ne pouvais lui être utile.

M. de Castagny, général de division, le 5 août, à Saint-Avoid, a reçu du maréchal Bazaine l'ordre de se mettre en communication avec les premières troupes en ligne.

Le témoin a reçu les deux officiers Locmaria et Castex qui lui avaient été envoyés par le maréchal Bazaine; il ajoute qu'il n'a reçu aucun message ni avis du général Frossard.

Le témoin, passant à la journée du 14, déclare qu'il a remarqué chez le maréchal Bazaine une certaine appréhension au sujet des munitions.

M. Bécot, capitaine d'état-major à Paris, dépose ensuite sur les mêmes faits.

Il constate également que le général Frossard n'a demandé aucun secours au maréchal Bazaine, mais que celui-ci a mis plusieurs divisions à sa disposition.

Le général Metmann a reçu l'ordre que lui a porté le 6 août le capitaine Locmaria, de la part du maréchal Bazaine à 3 heures 1/2 après-midi. Le général Metmann a reçu une dépêche du général Frossard, le mandant auprès de lui.

La capitaine de Locmaria rappelle que des ordres avaient été donnés à un capitaine du génie de jalonner la route pour le passage de la rive droite des corps et notamment du 4^e corps. Les bagages devaient s'arrêter au Ban-Saint-Martin, les réserves de l'artillerie et du génie à une autre position.

A 3 heures 1/4 la séance est reprise.

L'audition des témoins cités par la défense sur les événements qui précèdent le 19 août, continue.

Le général Arnaudeau ne saurait préciser à quelle heure a commencé le canonade le 6 août. Arrive en ce moment un officier du général Frossard, c'était vers trois heures du soir. Le général Frossard ne croyait pas que l'affaire fût considérable; mais elle devait l'être le lendemain.

M. le général de brigade baron de Junier reçoit, le 6 août, une dépêche du maréchal pour se diriger sur Forbach. Il se mit à la disposition du général Frossard et resta à Forbach jusqu'au lendemain 2 heures.

Les généraux Bataille et Verger déposent sur les mêmes faits; il en est de même du colonel Gabrielli.

Le général Frossard est introduit de nouveau. — Après l'affaire de Sarrebruck, je me retirai sur les hauteurs de Spickren. Je reçus un ordre qui me disait que le maréchal avait le 2^e corps sous ses ordres militaires. Je fis des communications au maréchal Bazaine et je m'étais retiré de Sarrebruck dès 5 heures du soir. Le lendemain matin, dès 9 heures, la canonade fut entendue. Je m'étais bien attendu à être attaqué dans la position où je voulais couvrir Forbach, tête de ligne. Le 2^e corps fut bientôt engagé entièrement avec mes réserves. Des dépêches successives furent envoyées au 3^e corps.

Des ordres du quartier général furent envoyés, mais il paraît que les ordres ne furent pas exécutés. Nous fûmes débordés. Il était 4 heures 1/4 environ. J'envoyai des dépêches à deux divisions, notamment à celle du général Metmann. Mais quand je pus recevoir une réponse, il était trop tard; j'avais dû faire opérer la retraite du 2^e corps sur les hauteurs.

Le général de division Duplessis s'explique sur des rectifications de la position de troupes, le 12 août, par le maréchal Bazaine.

Le général de Fortou a, le 15 au soir, évacué Mars-la-Tour pour ne pas s'exposer avec son unique division, à être coupé par l'ennemi.

Le capitaine Lepuis a été chargé dans la journée du 15 août, d'une mission de reconnaissance sur Mars-la-Tour, de la part d'un détachement de dragons. Cette mission lui avait été donnée par le général Fortou qui avait ordre d'occuper Mars-la-Tour. Mais, devant les difficultés, le général autorisé par le commandant du 2^e corps se retira sur Rezonville.

M. Venson, chef d'escadron d'état-major, dépose qu'il a été envoyé le 8, vers Phalsbourg avec mission de rallier les isolés provenant de la bataille de Harth.

Le 16, à 6 heures du matin, le commandant De France a été envoyé aux 2^e et 6^e corps, où il a constaté que les approvisionnements étaient très-précieux.

Le général du Breuil rend compte de l'utilité de la charge de cavalerie dans la journée du 16.

M. le général de Montarbi donne divers détails concernant la bataille de Rezonville et les dispositions prises.

M. le docteur Lefort constate que le 17, à 3 heures, la ferme de Mogador, près Metz, était entre les mains des Prussiens.

Le maréchal Canrobert, dépose que le 16 août au soir, le 6^e corps occupait Rezonville et divers points environnants. Aucun symptôme de faiblesse ne se manifestait parmi les troupes. Ces positions ont été abandonnées en bon ordre le lendemain

matin, à 4 heures. De Rezonville, le maréchal Canrobert s'est porté à Verneville.

Le général de brigade de Gondrecourt, interrogé par la défense, répond qu'il était impossible d'occuper Mars-la-Tour, le soir du 16 août. Quant au 17, on ne pouvait marcher en avant. L'école de Condé l'aurait peut-être fait, mais celle du sage Turenne ne l'aurait pas entrepris.

Le capitaine Gudon déclare que le maréchal Bazaine lui aurait donné l'ordre, dans la soirée du 18 août, de dire au général Bourbaki de rester dans ses positions et de ne pas s'engager à la légère.

La séance est levée.

A demain, midi et demi, la prochaine séance.

Chronique locale

et méridionale.

Le Journal du Lot, ne paraîtra pas le jour de la Toussaint.

MAIRIE DE CAHORS.

La foire de Cahors aura lieu, comme les précédentes le 3 Novembre prochain, jour de Lundi.

Grâce à l'initiative de M. le Préfet du Lot et de nos honorables représentants, il faut espérer que la question si importante pour la ville de Cahors du casernement des troupes va être promptement résolue.

M. le Préfet du Lot a convoqué extraordinairement, ce matin à huit heures, le conseil municipal de Cahors à ce sujet. Nous citons textuellement le registre des délibérations :

« M. le président expose que M. le Préfet a demandé quelles seraient les dispositions du Conseil municipal, dans le but de faciliter le casernement d'un effectif plus considérable de troupes et si la ville s'engagerait à faire des sacrifices pour fournir le logement et la literie nécessaires.

» Le Conseil municipal décide à l'unanimité, qu'une réponse affirmative sera donnée par M. le Maire à M. le Préfet, et offre tous les locaux nécessaires pour le casernement, savoir : Les salles de la Mairie et l'ancien Palais de Justice, s'engageant à faire toutes les réparations nécessaires. Il désigne la commission de trois membres qui se mettra à la disposition de l'autorité préfectorale et militaire avec les pleins pouvoirs du Conseil municipal. Cette commission est composée de MM. Bessières, Carriol et Caviolle. »

On le voit, nos intérêts ne sauraient être mieux défendus, et la commission nommée nous est une garantie de la prompte réalisation des vœux publics.

Nos propres informations nous permettent d'ajouter que d'ici à quelques jours, la garnison comprendra 1,300 hommes, un état-major, et qu'elle se grossira successivement des recrues de la dernière classe, et des semestriers.

Nous recevons, au moment de mettre sous presse, une Circulaire de Mgr l'Evêque de Cahors au clergé de son diocèse, ordonnant des prières publiques à l'occasion de la rentrée de l'Assemblée nationale.

Nous publierons cette circulaire dans notre prochain numéro.

M. Henri de la Salle, précédemment nommé sous-préfet de Gourdon, est nommé sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Marcelin (Isère).

M. De Girardin, sous-préfet de Gourdon, nommé récemment sous-préfet à Berney (Eure), vient, par décret du président de la République, en date du 25 octobre, d'être maintenu sous-préfet à Gourdon.

COURS D'ARBORICULTURE DE M. DUBRUEIL.

Quatrième leçon.

Culture du Poirier.

Le poirier prospère surtout dans les terrains siliceux calcaires il aime les climats doux et tempérés. Il existe plus de 3,000 variétés de

poiriers dont 1,200 à 1,500 pour table. Le poirier redoute l'exposition du midi, toutes les autres expositions lui conviennent également. Le poirier se reproduit par semis ou par greffe.

La greffe est préférable, la production du fruit s'effectuant plus tôt et la qualité s'améliorant. On dit qu'un poirier est greffé sur franc lorsqu'il est enté sur un poirier franc obtenu de semis. En Quercy le greffe sur franc est préférable à toute autre. Le professeur examine les divers genres de greffe : en fente, en couronne, en écusson, et donne les conseils suivants :

1° Choisir pour greffons des rameaux développés l'été précédent, sur des sujets sains, d'une végétation plus avancée que le sauvageon ; 2° Couper les rameaux en février, les enterrer dans une tranchée au nord, jusqu'au moment de l'opération.

La greffe en fente doit être pratiquée lorsque le greffon et le sauvageon sont à peu près de la même grosseur.

La greffe en couronne se pratique en avril, sur un gros arbre, dont on veut changer la nature du produit.

La greffe à écusson se pratique au mois d'août.

Lorsqu'on greffe un sujet il est bon d'essayer d'abord la greffe à écusson.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

Le service d'hiver, sur le réseau du chemin de fer d'Orléans, commencera le 3 novembre.

Le train qui part de Cahors à 5 h. 40 du soir, correspondra désormais avec Agen et Villeneuve, ce qui n'avait pas eu lieu jusqu'à ce jour.

Le train n° 405 partira de Libos à 7 h 40 du soir, arrivera à Agen à 9 h. 57 et à Villeneuve, à 8 h. 16.

Le 17 corps d'armée, dont le chef-lieu est Toulouse, comprend les départements de la Haute-Garonne, du Tarn-et-Garonne, du Lot, de l'Ariège, du Gers, de Lot-et-Garonne.

Il est formé de deux divisions d'infanterie : la 33^e, qui est à Lyon, et que commande M. le général Abattucci; la 34^e, à Toulouse, commandée par M. le général Lapasset.

Les régiments d'infanterie et les bataillons de chasseurs qui forment les deux brigades détachés à Lyon, ont leurs dépôts dans les départements compris dans la circonscription du 17^e corps d'armée; ainsi nous avons à Montauban les dépôts des 11^e et 20^e d'infanterie et du 29^e bataillon de chasseurs à pied, qui tiennent garnison à Lyon.

Nous ne connaissons pas encore les noms des généraux appelés à commander les divisions d'artillerie et de cavalerie du 17^e corps d'armée; peut-être le siège de la division de cavalerie sera-t-il placé à Montauban, comme on l'assure depuis quelques jours.

M. le docteur CASTERA, médecin oculiste et otologiste, qui a séjourné longtemps à Bordeaux, Toulouse et Agen, où il a obtenu de très-grands succès sur des personnes réputées incurables, vient d'arriver à Cahors, où il était attendu.

Ce médecin traite spécialement toutes les maladies des yeux et des oreilles, les surdités, bourdonnements, sifflements et écoulements d'oreilles, sont combattues sans emploi de vésicatoires, sétons, ni sangsues. Les maladies nerveuses, rhumatismales et sciaticques sont guéries en très-peu de temps, sans repos ni régime.

Les succès que ce docteur obtient tous les jours, sont un sûr garant pour les personnes qui le consulteront.

Son cabinet de consultation est ouvert tous les jours de 9 heures du matin à 4 heures du soir, maison Bataille, cordonnier, rue de la Fondue-Haute, n° 12, près des Carmes.

Dernières nouvelles

Le changement politique que l'on remarque depuis deux jours dans le Gaulois serait dû, paraît-il, au mécontentement qu'aurait éprouvé le rédacteur en chef du journal, à la suite du fiasco de la réunion de l'appel au peuple.

Nous avons la certitude que le centre gauche est loin d'avoir l'homogénéité à laquelle ses chefs voudraient faire croire. De nombreuses hésitations sont déjà survenues dans son sein. La grande majorité de ses membres ne demande qu'à être

convaincue et, on peut en être persuadé, avant peu elle le sera.

LA BAISSÉ DE LA BOURSE

A ceux qui pensent que la baisse de ces derniers jours a pour cause l'abandon des espérances royalistes, nous livrons ce fait sans commentaires. Tout le monde à la bourse sait que la baisse a été provoquée par un grand banquier arbitragiste, renommé par son audace et qui hier notamment, sous le prétexte d'arbitrage avec les places étrangères, qui sont mauvaises, a érasé la clôture en multipliant les offres au moyen de sept ou huit intermédiaires.

Ce banquier est allemand....

Dépêches Télégraphiques

Versailles, 29 octobre, soir.

L'Opéra a été complètement réduit en cendres cette nuit par un effroyable incendie qui a débuté vers 11 heures, dans un magasin de décors. Un monceau de ruines marque aujourd'hui la place de la célèbre académie de musique. 4,000 personnes se trouvent privées de toutes ressources.

Versailles, 30 octobre, matin.

Le Journal des Débats a publié hier un nouvel article excellent, disant que l'épreuve République conservatrice a échoué absolument et que la question est posée seulement aujourd'hui entre la République radicale anarchique et la Monarchie.

Depuis deux jours, grand progrès des idées monarchiques dans la population de Paris.

On attend d'ici à samedi des déclarations importantes de M. le comte de Chambord.

Versailles, 30 octobre, 3 h. 40 m. soir.

Le Journal officiel publie un ordre du jour à l'armée, du ministre de la guerre, disant :

Le général Carré de Bellemare commandant la subdivision de la Dordogne, a adressé au ministre une lettre refusant de reconnaître la souveraineté de l'Assemblée Nationale. Le général a été immédiatement mis en non activité par retrait d'emploi.

Le Journal officiel publie aussi l'ordre du jour du maréchal Mac-Mahon ainsi conçu :

« Soldats, « Un seul acte d'indiscipline a été commis « dans l'armée. Le maréchal président est convaincu qu'il ne se renouvellera pas; vous « saurez maintenir dans l'armée l'union et la « discipline. Comme soldats notre devoir est « tracé : nous devons maintenir l'ordre et faire « respecter la légalité. »

Bourse de Paris.

Paris, 30 octobre 1873, soir.

Table with 2 columns: Rente 3 p. %, 4 1/2 p. %, 5 p. %, 5 p. % and corresponding values: 57,20, 81,75, 92,55, 92,22

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^o

boulevard St-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la Langue française, par E. Littré, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 38^e fascicule, ESQ à ETR, est en vente.

Annonces

SANTÉ A TOUS

rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé Revalsçière Du Barry, de Londres. Vendu maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson. Depuis la cure du Saint-Père par la douce Revalsçière du Barry et les adhésions de beaucoup de médecins et d'hôpitaux, nul ne pourra plus douter de l'efficacité de cette délicieuse Farine de Santé, qui combat avec succès, sans médecine, ni purges, ni frictions, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 175,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, M^{me} la marquise de Bréhan, etc., etc.

Cure n° 69,924. Château de Vauxbuin, près Soissons (Aisne) le 10 janvier.

Dans le village que j'habite une partie de l'année, il se trouve une femme atteinte, au dire de tous les médecins, d'un cancer à l'estomac; le fait est que depuis deux ans, cette malheureuse souffrait des douleurs intolérables. Elle ne pouvait plus rien digérer, et sa faiblesse était si grande, que de remuer même les bras lui était impossible; enfin, chacun attendait la fin de cette agonie, qui devait être bien près de son terme, lorsqu'un mois de mars dernier, j'eus l'idée de lui conseiller de prendre de la Revalsçière Du Barry. Depuis ce temps, elle se trouve mieux, les forces reviennent, elle digère et ne souffre presque plus.

DE CHASSELLES, comtesse de GOURGUES

Six fois plus nourrissante que la viande, sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes 1/4 k., 2 fr. 25; 1/2 k., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalsçière qu'on peut manger en tout temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalsçière Chocolatée rend l'appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire, sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Cahors, chez Vinel, pharmacien, DU BARRY et C^o, 26, place Vendôme, Paris.

Tous les modèles de pianos des Manufactures de Philippe H. Herz neveu et C^o, se trouvent dans les salons de J. ROUGET, rue St-Pantaléon, 5, Toulouse.

Le Procès du Maréchal Bazaine.

4 belles Brochures, grand in-8° de 200 pages chacune, avec gravures. (Publication supplémentaire de la Revue Universelle.)

Le Procès du Maréchal Bazaine sera publié en 4 livraisons de 200 pages chacune, qui paraîtront de 15 jours en 15 jours, à partir du début du Procès. Cet ouvrage sera servi gratuitement, comme supplément, à tous les abonnés d'un an à la Revue Universelle.

Les 4 livraisons formeront 2 beaux volumes de bibliothèque, grand in-8°, de 400 pages chacun.

Prix d'abonnement à la Revue Universelle, France et Algérie, par an... F. 40

Prix d'abonnement au Procès du Maréchal Bazaine, seul... 10

ON S'ABONNE :

A Paris, chez M. J.-J. Tessier, 98, boulevard Richard-Lenoir.

A Nantes, chez M. Jules Grinsard, imprimeur-éditeur, succ^r de M. H. Charpentier, 32, rue de la Fosse.

Et chez tous les Libraires.

Crédit foncier de France.

Emission de 435 fr. d'Obligations communales de 500 francs 5 0/0. Emissions au pair d'Obligations communales 5 1/2 0/0, à 5, 6, 7, 8, 9, ou 10 ans d'échéance. — On souscrit : à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, n° 19; — dans les départements, aux Recettes des finances, chez MM les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

On peut chez les mêmes intermédiaires se procurer, au cours, des obligations communales 5 0/0 rapportant 15 francs et remboursables à 300 fr.

Les pianos de PHILIPPE HERZ neveu et C^o sont à trois cordes, 85, 88 et 90 notes. Ils sont construits sur des plans et des modèles entièrement nouveaux qui sont la propriété exclusive de la maison M. ROUGET, 5, rue St-Pantaléon TOULOUSE.

Pour les extraits et articles non signés, L'propriétaire-gérant, A. Layton.

VENTE par suite de surenchère sur saisie immobilière

Il sera procédé le quinze novembre prochain, heure de onze du matin, en l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, séant au palais de justice, à Cahors, à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur, de certains immeubles situés à Albas, ci-après désignés :

1° Une vieille maison, étable à bœufs et autres bâties, le tout contigu, sis à Garrigou, formant les numéros 1470-1470, section C, du plan cadastral de ladite commune d'Albas, et contenant environ deux ares. Cette maison est en ruines;

2° Une terre et vigne sise au Safranet, formant le numéro 1467, section C, du même plan cadastral, à prendre la contenance environ de trente-sept ares, dans le fond et au-dessous du numéro 2, du prélèvement d'Antoine Alagnou, sur la contenance de deux hectares, cinquante-deux ares, soixante centiares;

3° Une terre située à Garrigou, formant le numéro 1469, section C, du même plan cadastral, de contenance environ de six ares quatre-vingt centiares;

4° Une terre vigne, sise à Garrigou, formant le numéro 1468, section C, du même plan cadastral, de contenance environ de vingt-et-un ares;

5° Un bois situé à Tardieu, formant le numéro 1441, section C, du même plan cadastral, de contenance environ de vingt-neuf ares, quarante centiares;

6° Moitié d'un bois situé au lieu dit clos de Bringuou, autrefois terre, porté sous le numéro 1440, section C, dudit plan cadastral et contenant environ dix-sept ares, ladite moitié à prendre au couchant;

7° Moitié en contenance à prendre au couchant du bois situé à Tardieu, porté au lieu dit clos de Bringuou, sous le numéro 1417, section C, dudit plan cadastral, et contenant environ dix-sept ares;

8° Le restant de la terre située au Pech de Labouysse, numéro 1368, section C, dudit plan cadastral, après le prélèvement fait par Antoine, Alagnou et Jeanne, ledit restant à prendre au levant. L'entier article a une contenance environ de dix-neuf ares, soixante dix centiares;

9° Le restant de la pâture numéro 1369, dudit plan et de ladite section, aujourd'hui vigne, ledit restant pris comme l'article précédent. L'entier article a une contenance environ de vingt-deux ares, quatre-vingt centiares;

10° Le restant de la terre aussi et aujourd'hui vigne, situé au même lieu du Pech de Labouysse, numéro 1370, T, du même plan et de la même

section, pris comme le précédent article. L'entier numéro a une contenance de soixante-dix-neuf ares, cinquante-six centiares.

Tous les immeubles ci-dessus sont la propriété d'Henriette Molinié, sur la tête de laquelle ils ont été saisis. Ils sont jouis par elle ou par son tuteur qui les exploite ou les fait exploiter. Lesdits immeubles ont été saisis à la requête du sieur Dominique Constans, docteur en médecine, habitant et domicilié de la commune d'Albas, ayant pour avoué M^e Delbreil, avoué à Cahors, sur les frères et sœurs Alagnou, demeurant à Albas, par procès-verbal de Frayssé, huissier à Luzech, en date des 14, 16, 17 et 18 juin 1873, dûment enregistré et transcrit au bureau des hypothèques de Cahors le neuf juillet suivant. Volume 64, numéro 44 et 45.

Par jugement en date du quinze octobre 1873, lesdits immeubles ont été adjugés aux sieurs : Etienne Cavalier, Antoine Péliissié, propriétaires, habitants et domiciliés de la commune d'Albas, et à Jean-Pierre Lamoure, domicilié de la commune de Prayssac, moyennant le prix de trois mille soixante francs; mais une surenchère du sixième a été formée par le sieur Jean Delsol, garçon boulangier, chez le sieur Darène, à Albas, y demeurant, suivant acte du greffe en date du vingt-trois octobre courant, enregistré et dénoncé par acte d'avoué à avoué, le vingt-cinq octobre aussi courant :

1° A M^e Delbreil, avoué desdits sieurs Cavalier, Péliissié et Lamoure, adjudicataires;

2° Au même M^e Delbreil avoué du poursuivant.

En conséquence, il sera à la requête du sieur Delsol Jean, procédé à la nouvelle adjudication desdits immeubles, sur la mise à prix de trois mille cinq cent soixante-quinze francs.

Il est déclaré en outre que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié véritable.

Cahors, le vingt-huit octobre mil huit cent soixante-treize.

L'avoué poursuivant, GALIACY.

Enregistré à Cahors, le ... octobre mil huit cent soixante-treize, F^o ... C^o ... regu un franc quatre-vingt centimes, décimes compris.

Signé: GISBERT.

La France et son Drapeau

LETTRE à M le Général Bourbaki Gouverneur de Lyon.

PAR M. l'abbé Augustin SERRES.

Prix : 2 fr.

Cahors, J.-D. Crayssac, libraire, rue de la Mairie. — Paris, Douniol, éditeur.

TABLEAU DES DISTANCES

nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Layton, rue du Lycée, à Cahors.

A VENDRE

Une vaste Maison, Pâture, Jardin, Puits, Granges : très-belles Salles de café, très-bonne clientèle, Glaces, Billards, Tables, Chaises, Assortiment complet, située à Prayssac, faisant angle à la route n° 111 et à la route n° 43, de Cazals à Montcuq, pouvant y établir des écuries, et remises; Hôtel, Restaurant, dans la plus belle position de Prayssac.

S'adresser pour tous renseignements à M. Montel qui en est le propriétaire, et à M. Lamoure, agent d'affaires à Meymes, qui en fera la vente.

Toutes facilités pour le paiement.



LA REGLISSE SANGUINÈDE

GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre. Dépôt dans toutes les pharmacies.

A Cahors, chez M. Vinel, pharmacien.

GOUVERNEMENT DU PÉROU

DREYFUS FRÈRES & C^o DE PARIS

Seuls Concessionnaires du

GUANO DU PÉROU

L'Etat du Pérou le 11 nov. 1870 pour l'importation directe en Europe et Colonies.

DÉPÔTS EN FRANCE

Bordeaux, chez M. Adolphe BOULARD. Brest (Landerneau), chez M. Emile VICENT. Cherbourg, chez M. Eugène LIAS. Dunkerque, chez MM. C. BOUQUIN et C^o. Havre, chez M. E. FICOT. La Rochelle, chez MM. d'ONTROY et FAUSTIN FILS. Lyon, chez M. Marc GRILLON. Marseille et Cette, chez MM. A.-G. BORI et C^o. Meun, chez M. V. LE BARRE. Nantes, chez MM. A. J. JONOT et HÉARD. Paris, chez M. A. MACKERON-DUPIN. Saint-Nazaire, chez MM. A. JONOT et HÉARD.



COMPAGNIE ANGLAISE DES ENGRAIS SEULE CONCESSIONNAIRE DE LA VOIRIE DE BONDY

POUDRETTE DE BONDY NITRATÉE ENRICHIE ENGRAIS RICHE DE BONDY

80 fr. en vrac à la Voirie... 90 fr. en gare de Noisy (sacs perdus). } les 1,000 kil. de 12 hect. 1/2.

DOSAGE GARANTI. — 5 à 6 p. 100 d'azote, 10 à 12 p. 100 d'acide phosph., 30 fr. les 100 kilog. en gare de Noisy.

PAIEMENT : 4^e comptant, 5 0/0 d'escompte; — 2^e traite acceptée à 3 mois, escompte 2 1/2; — 3^e traite acceptée à 6 mois sans escompte.

AGENT GÉNÉRAL : TH. PILTER, 68, quai de Jemmapes, Paris.

EN VENTE

CHEZ LES LIBRAIRES DE CAHORS

MARTYRS ET BOURREAUX

PAR LÉON VALÉRY

Prix : — 1 franc par la Poste.

Véritable Liqueur Benedictine

DE L'ABBAYE DE FÉCAMP

AVIS

La célèbre Liqueur BÉNÉDICTINE, si appréciée du public, est l'objet d'imitations nombreuses dont la plupart sont de provenance étrangère.

Afin de mettre les consommateurs soucieux de ne boire qu'un produit pur, exquis et essentiellement hygiénique, en garde contre ces contrefaçons détestables au goût et mauvaises à la santé, nous donnons ci contre le modèle exact de la bouteille recouverte des sceaux et étiquettes de la VÉRITABLE LIQUEUR BÉNÉDICTINE.

OBSERVATION IMPORTANTE

Nous recommandons particulièrement au public de toujours exiger l'étiquette ci-contre, apposée au bas de toutes les bouteilles depuis le 1^{er} octobre 1872 et portant la signature de A. LEGRAND Aîné.

N. B. — En temps d'épidémie, la Benedictine est un préservatif certain contre le choléra; un grand nombre de célébrités médicales en ont donné l'attestation la plus formelle.

ENTREPÔT GÉNÉRAL A FÉCAMP (SEINE-INFÉRIEURE).

Maison à Paris, 76, Boulevard Hausmann. Maison à Bordeaux, 94, Cours du Jardin Public. Maison à Marseille, 4, rue de Noailles.



MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



MARQUE BLANC FLEURISTE A CAHORS

Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran.

COURONNES MORTUAIRES

POUR LA FÊTE DE LA TOUSSAINT Grand dépôt de Couronnes immortelles, Couronnes en métal, Couronnes en gai, Couronnes en perles blanches et noires, Médillons avec toutes les inscriptions.